

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10 (Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)

Numéro de la demande : 2020-3056
Demande : Catégorie B.3.10 (nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette du produit – mélanges en cuve)
Produit : Concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire
Numéro d'homologation : 33770
Principes actifs (p.a.) : Huile végétale méthylée de soja à 50 %
Numéro de document de l'ARLA : 3184210

Contexte

Le concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire est homologué pour une application à 0,5 % v/v en association avec l'herbicide Assure II, l'herbicide Adama Ladder 240 EC et plusieurs autres herbicides contenant le principe actif cléthodime. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port d'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation du concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire afin d'y inclure les herbicides suivants à titre de produits d'association :

- Produits contenant du Quizalofop P-éthyle : herbicides Marshall EC, Yuma GL Liquid EC et Leopard Herbicide EC appliqués à 0,5 % v/v.
- Produits contenant du clodinafop-propargyl : herbicides Cadillac, Horizon NG, Signal Herbicide EC et Slam'R Herbicide EC appliqués à une dose de 0,5 % v/v.
- Produits contenant du pinoxadène : herbicides Crestivo, Epic et Brazen II appliqués à une dose de 0,5 à 0,7 L/ha.
- Herbicide Davai 80SL (imazamox) appliqué à 0,5 % v/v.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

De telles évaluations n'étaient pas requises, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée aux caractéristiques chimiques, à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur présentés aux fins d'examen comprenaient des homologations précédentes, les justifications scientifiques et des données provenant d'essais en champ qui ont été réalisés sur des terres en jachère et sur des cultures de blé et d'orge de printemps aux États-Unis et au Canada en 2019. Ces renseignements ont permis d'inclure les herbicides Marshall EC, Yuma GL Liquid EC et Leopard Herbicide EC comme produits d'association sur l'étiquette du concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire, appliqués à une dose de 0,5 % v/v.

La disponibilité du concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire pour l'application en association avec les herbicides Marshall EC, Yuma GL Liquid EC et Leopard Herbicide EC offrirait une option d'adjuvant supplémentaire aux préposés à l'application de ces produits.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué la présente demande et a déterminé que les renseignements sont suffisants pour appuyer la modification demandée de l'homologation du concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire afin d'y inclure les herbicides Marshall EC, Yuma GL Liquid EC et Leopard Herbicide EC auxquels le concentré d'huile à forte teneur en surfactant Destinaire peut être ajouté dans la solution de pulvérisation à une dose de 0,5 % v/v.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

N° de l'ARLA 3137524 2020, Value summary for Destinaire TM, DACO: 10.1

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9